

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 18 JUIN 1999**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 18 Juin 1999 à 9 heures 30 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur LINDITCH, Directeur de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur des Etudes de l'IPAG
- Monsieur DIEUDONNE, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Valenciennes, représentant Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur LIENARD, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur CMIEL, Enseignant
- Monsieur RAFIDIARIMANDA, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Mademoiselle BIENASSIS, Etudiante
- Mademoiselle DESSENNE, Etudiante
- Mademoiselle DHAINAUT, Etudiante

- Mademoiselle DEVALLEZ, Attachée d'Administration

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GEORGES
- Madame DAVRIL à Monsieur RAFIDIARIMANDA
- Monsieur PERTEK à Monsieur LINDITCH
- Mademoiselle DUBIN à Mademoiselle DHAINAUT

Etaient excusés :

- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président de l'Université, chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Vice-Président chargé des ressources humaines et de la vie de l'étudiant
- Monsieur le Vice-Président chargé de la formation
- Monsieur le Vice-Président chargé de la formation continue

Monsieur GEORGES, Président du Conseil, ouvre la séance à 9h40 et remercie les participants.

1) Examen du compte-rendu de la réunion du Conseil de l'IPAG du 4 Février 1999.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Examen du compte financier 1998.

Mademoiselle DEVALLEZ présente le compte financier.

1) Les dépenses qui se sont élevées à 1 246 024,29 F, sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent (-4,6%).

Il faut souligner la réduction des dépenses d'investissement (47 803,49 F) par rapport à 1997 (154 425,36 F). Les dépenses d'équipement concernent l'acquisition de premiers matériels et logiciels informatiques pour le Centre de documentation multimédia. Elles ne représentent que 3,8% du budget global.

A l'inverse, les dépenses de fonctionnement hors personnel augmentent de 19% en 1998 et progressent sur l'ensemble des comptes de la section fonctionnement. Les charges de personnel et taxes afférentes demeurent stables et s'élèvent à 867 302,37 F. Néanmoins, elles représentent plus de 72% des charges de fonctionnement. Globalement en 1998, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 1 198 220,80 F et n'augmentent que de 4% par rapport à 1997.

Les crédits ouverts d'un montant de 1 296 697,36 F ont été presque intégralement utilisés. Les crédits non employés ne se chiffrent qu'à 50 673,07 F. Cette somme correspond principalement aux charges de personnel (24 584,01 F) et aux factures internes (12 748,21 F) qui n'ont pu être passées sur l'exercice 1998. Par ailleurs, le contrat emploi solidarité a été interrompu de mi-Juillet à fin Août 1998, ce qui explique la somme non dépensée (5769,51 F).

2) Les recettes se sont élevées à 1 309 151,47 F et n'ont progressé que de 4,8% par rapport à 1997.

La recette principale de fonctionnement est constituée par les crédits versés par l'Université.

Les ressources propres (411 296,47 F) représentent plus de 31% des recettes.

En formation initiale, elles sont constituées des frais de dossier : 127 600 F, de la participation de la FDEG au financement de la préparation au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature : 44 048 F, de la subvention du CNASEA : 22 110,52 F et du remboursement par l'IPAG de Poitiers des frais engagés pour la LAP à distance : 12 834,02 F.

Les autres ressources sont relatives à la formation continue : la subvention en forte diminution (58 900 F) du Ministère de la Fonction Publique et la subvention (62 500 F) de la Région. Par ailleurs, les produits des prestations de formation continue s'élèvent à 68 567 F et compensent en partie la faiblesse des autres recettes.

On constate qu'aucune subvention d'équipement n'a été versée à l'IPAG.

Globalement, les recettes de formation initiale (1 098 470,25 F) ont très peu augmenté par rapport à 1997. En revanche, les recettes de formation continue (210 681,22 F) ont connu en 1998 une sensible progression (29%).

3) L'exercice 1998 fait donc apparaître un résultat positif de 63 127,18 F.

Ce résultat favorable résulte de l'augmentation des recettes de formation continue et du report de certaines dépenses sur l'exercice 1999.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

3) Proposition d'affectation des résultats 1998.

Mademoiselle DEVALLEZ propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 1998, soit 109 887,76 F, au compte 110 "report à nouveau". Cette opération permettra d'utiliser ces crédits pour financer des dépenses de fonctionnement durant les prochaines années, en évitant qu'ils ne tombent dans les réserves. Monsieur MOREAU rappelle que cette affectation a été préconisée par Monsieur l'Agent Comptable de l'Université, Monsieur WIART.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Subvention supplémentaire à l'Association des étudiants de l'IPAG.

Une subvention de 5000 F figurait dans le budget initial, mais Monsieur MOREAU estime souhaitable qu'une nouvelle subvention de 5000 F soit adoptée lors de ce Conseil afin de permettre à l'Association de disposer de crédits à la rentrée 1999. Monsieur MOREAU envisage d'ailleurs de revaloriser, l'année prochaine, le montant de la subvention initiale, plusieurs composantes de l'Université se montent plus généreuses à l'égard de leur association d'étudiants.

Cette subvention est adoptée à l'unanimité.

5) Décisions Budgétaires Modificatives du budget 1999.

Monsieur LINDITCH présente deux DBM de rattachement.

La principale est relative à la Formation Initiale.

L'Université a procédé à la répartition définitive de la Dotation Globale de Fonctionnement entre ses composantes et l'IPAG a obtenu une revalorisation qui s'élève à 160 000 F.

Cependant, cette rallonge reste modeste car, comme le rappelle Monsieur MOREAU, le financement de la Licence d'Administration Publique par le Ministère est désormais équivalent à celui du diplôme délivré par les Instituts d'Etudes Politiques (soit un quasi triplement par rapport aux normes précédentes). Or, la dotation accordée à l'IPAG ne représente encore que 62% de la dotation théorique, obtenue après application stricte des normes ministérielles.

A l'inverse, certaines composantes sont parfois très fortement surdotées, comme l'atteste un tableau récapitulatif de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement effectuée par l'Université.

A cette dotation s'ajoutent des crédits fléchés pour un montant de 200 000 F, conformément à l'engagement pris par Madame DEMICHEL, Directrice de l'Enseignement Supérieur, devant le Bureau de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG. Il s'agit d'une dotation spécifique, prévue par le contrat quadriennal, pour financer les préparations aux concours. Malheureusement, ce contrat ayant été signé avec un an de retard au début de cette année, l'IPAG n'a pu bénéficier de cette somme de 200 000 F au titre de l'exercice 1998.

Monsieur LINDITCH explique que ces nouvelles recettes ont été essentiellement affectées au financement des prestations internes, pour un montant de 130 000 F. Les autres postes de dépenses bénéficiaires concernent les petites opérations d'investissement (achat de mobiliers et de matériels).

Monsieur GEORGES estime que la considérable amélioration de la situation financière de l'Institut, résultant principalement du classement de la Licence d'Administration Publique parmi les filières professionnalisées, lui permet d'envisager sereinement l'extension de ses activités. La forte revalorisation de la LAP constitue également une reconnaissance de l'intérêt suscité par cette formation.

La deuxième DBM, beaucoup plus modeste, est relative à la Formation Continue. Une somme de 30 000 F servira principalement à financer les heures complémentaires effectuées en formation continue diplômante (15 000 F) ainsi que des prestations internes (5000 F).

Les deux DBM sont adoptées à l'unanimité.

6) Informations sur les résultats aux concours administratifs.

Monsieur MOREAU explique que les résultats recueillis ne sont pas exhaustifs, car les enquêtes effectuées auprès des anciens étudiants de l'Institut sont en cours.

Les usagers de l'Institut se sont bien comportés aux concours des IRA. En effet, au concours externe, 15 étudiants ont franchi le cap de l'admissibilité et 6 ont été admis sur la liste principale (dont Mademoiselle BIENASSIS, représentante des étudiants au Conseil), alors que 6 autres figurent sur la liste complémentaire, dont 3 en très bon rang. L'IPAG enregistre également la réussite d'un candidat au troisième concours. En outre, 4 fonctionnaires ont été déclarés admissibles au concours interne et 2 d'entre eux ont été admis. Monsieur MOREAU estime raisonnable d'envisager qu'au moins 12 lauréats préparés par l'Institut feront partie de la prochaine promotion des élèves des IRA.

Monsieur MOREAU mentionne d'autres résultats appréciables : 4 admis au concours d'Inspecteur du Trésor, 2 admis au concours d'Inspecteur des Impôts, 1 admis au concours de Rédacteur Territorial, 3 admissibles au concours d'Attaché Territorial (l'admission n'est pas encore prononcée), 2 admissibles au concours d'AASU. Enfin, tout comme l'an dernier, 1 candidat a

été admis au concours du Centre National d'Etudes Supérieures de la Sécurité Sociale et c'est sans doute le résultat le plus probant, compte tenu de la très grande difficulté de ce concours (95% des lauréats sont préparés par les IEP, dont 75% par l'IEP de Paris).

Monsieur GEORGES se réjouit de ces résultats très honorables. Il relève en particulier la très forte augmentation du nombre d'étudiants admis au concours externe des IRA, alors même que les lauréats sont de plus en plus diplômés. A ce sujet, Monsieur MOREAU souligne que 3 ou 4 étudiants admis à ce concours ne possèdent que la Licence d'Administration Publique.

7) Informations sur les projets de Maîtrise et de DESS "Carrières Publiques".

Lors du précédent Conseil, en Février dernier, Monsieur MOREAU avait annoncé qu'une circulaire ministérielle allait être adressée à toutes les Universités comportant un IPAG, dans le but de les informer officiellement de la création prochaine de ces nouveaux diplômes, les deux habilitations étant considérées comme indissociables. Les grandes lignes de ces deux maquettes avaient été approuvées par le Conseil, avant d'être également adoptées, non sans quelques difficultés, par les instances universitaires.

Au cours d'un entretien qui s'était déroulé le 16 Février dernier, Monsieur ROSSI, Chargé de Mission auprès de Madame DEMICHEL, s'était montré rassurant devant le Bureau de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG : la procédure était en cours, les maquettes présentées par une quinzaine d'IPAG devant être prochainement examinées par les experts. Fin Mars, Monsieur ROSSI avait confirmé par téléphone à Monsieur GOUSSEAU le bon état d'avancement de la procédure, les dossiers étant à l'expertise.

Mais, le 7 Mai, Monsieur GOUSSEAU a appris que Monsieur ROSSI n'était plus en fonction et que l'expertise des demandes d'habilitation n'avait jamais commencé. Le Bureau des Formations, étonné de l'afflux de ces demandes, s'en est ému auprès de Madame la Directrice de l'Enseignement Supérieur, laquelle aurait annoncé l'abandon de ces projets. Le Bureau de la Conférence a alors obtenu un rendez-vous auprès de Madame DEMICHEL, l'entretien s'étant déroulé il y a deux jours, le Mercredi 16 Juin.

Lors de cet entretien, auquel Monsieur MOREAU a participé en qualité de Secrétaire Général de la Conférence, Madame DEMICHEL a affirmé que les projets ne sont pas abandonnés.

En revanche, elle a d'abord suggéré de créer une Maîtrise en Droit mention "Carrières Publiques", afin de simplifier les procédures puisqu'il ne serait pas dans ce cas nécessaire d'élaborer un nouvel arrêté national. Le Bureau a fait valoir son profond désaccord et a développé les arguments déjà exposés il y a un an : d'une part, la majorité des étudiants de Licence d'Administration Publique, n'étant pas issus d'un DEUG de Droit, ne pourraient pas être admis dans une Maîtrise en Droit, quelqu'en soit la mention; d'autre part, le projet de Maîtrise "Carrières Publiques" serait dénaturé, car le contenu disciplinaire (les matières non juridiques occupent une place prépondérante) et la pédagogie mise en oeuvre (les enseignements, limités à 300 heures, revêtent essentiellement la forme de séminaires et de conférences de méthode) diffèrent profondément de ceux de la Maîtrise en Droit.

En outre, Madame DEMICHEL a surpris ses interlocuteurs en leur expliquant que la réflexion du Ministère sur le contenu des diplômes de niveau Bac+5 n'était pas achevée, une réunion des Ministres de l'Education devant se dérouler prochainement à Bologne.

Le Bureau a fait valoir que la crédibilité des IPAG auprès de leurs Universités serait fortement entamée si les projets étaient remis en cause. Or, les Universités ont reçu notification de l'avis défavorable des comités d'expertise, tant sur la Maîtrise (absence d'un arrêté national) que sur le DESS (la finalité du projet n'est pas celle des DESS).

En soulignant la spécificité du projet de la Maîtrise, le Bureau a apparemment convaincu Madame DEMICHEL, puisqu'elle a estimé que les IPAG pourraient redemander l'habilitation de la Maîtrise pour la rentrée 2000 sur la base de ce projet. Cependant, cette habilitation serait accordée à titre expérimental à la quinzaine d'IPAG demandeurs. La procédure paraît donc relancée, mais Madame DEMICHEL a estimé que le Président de la Conférence des Doyens des Facultés de Droit et celui de la Section Droit Public du Conseil National des Universités devaient être consultés, afin de prévenir d'éventuelles oppositions des Facultés de Droit. Elle est restée très ferme sur ce point malgré les craintes exprimées par le Bureau, cette concertation devant avoir lieu au début du mois de Septembre.

Néanmoins, Madame DEMICHEL s'est engagée à adresser dans les 8 jours aux Présidents des Universités concernées une note afin de les informer que le Ministère envisage d'habiliter à titre expérimental des Maîtrises "Carrières Publiques" pour la rentrée 2000. Cette note rappellerait, en outre, aux Universités que les normes de financement de la Licence d'Administration Publique ont été considérablement revalorisées et que les préparations (non diplômantes) aux concours de catégorie A sont désormais financées dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement.

S'agissant du projet de DESS, Monsieur CLAVERANNE, Conseiller de Madame DEMICHEL pour les troisièmes cycles, a exprimé son incompréhension : selon lui, un DESS ne peut avoir pour finalité de préparer aux concours administratifs. Il a suggéré de réfléchir à un projet de DESS de Management des Organisations et des Administrations qui pourrait déboucher sur des carrières dans le secteur privé aussi bien que dans l'administration. En revanche, sur le plan procédural, l'habilitation paraît plus facile, à tel point qu'une habilitation simultanée à celle de la Maîtrise eût été, selon Madame DEMICHEL, envisageable.

Le Bureau a rétorqué à Monsieur CLAVERANNE que les candidats aux concours administratifs seraient certainement désorientés par l'appellation qu'il propose et que les IPAG se heurteraient vraisemblablement à l'hostilité des Instituts d'Administration des Entreprises, lesquels délivrent des DESS de Management des Entreprises.

Compte tenu du calendrier de la procédure d'habilitation, Monsieur MOREAU pense que le Conseil devra réexaminer courant Octobre la maquette de la Maîtrise et, éventuellement, celle du DESS.

8) Créations de postes d'enseignants et d'AITOSS.

Monsieur MOREAU rappelle que le taux d'encadrement en personnel enseignant est actuellement nul et que, l'an dernier, l'Institut avait défini comme priorité absolue la création d'un poste de Maître de Conférences en Droit Public. Cette demande avait été inscrite en treizième position dans la liste interclassée élaborée par l'Université. Or, 12 postes ont été créés à la rentrée par le Ministère. Monsieur MOREAU a alors effectué des démarches qui n'ont pu aboutir, à la fois auprès de Monsieur le Président de l'Université et auprès de Madame DEMICHEL. Il espère que, cette année, la demande de l'IPAG sera très bien classée, tout en sachant que le Ministère attribue parfois des postes d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en lieu et place des postes de Maître de Conférences souhaités.

L'Institut souhaite également obtenir, en deuxième position, un poste de PRAG en Lettres Modernes. En 1998, une circulaire avait interdit la création de postes de PRAG (accordés, selon les Universités, en trop grand nombre ces dernières années et au détriment des postes d'enseignants-chercheurs), ainsi que le recrutement des certifiés sur ces postes. Mais, lors du récent entretien accordé au Bureau de la Conférence, Madame DEMICHEL a déclaré à Monsieur MOREAU que le Ministère n'excluait pas cette année la création de postes de PRAG. Cette information a conduit Monsieur MOREAU à renouveler sa demande pour la rentrée 2000.

L'IPAG demande également la création d'un poste de PRAG en Sciences Economiques. Enfin, l'obtention d'un poste de PAST en Droit Public est souhaitée.

Le Conseil approuve ces 4 propositions dans l'ordre indiqué.

En ce qui concerne le personnel administratif, Monsieur LOQUET, Vice-Président chargé des ressources humaines et de la vie de l'étudiant, avait assuré à Messieurs LINDITCH et MOREAU que l'Institut disposerait à la rentrée d'un aide-éducateur. Cependant, quelques difficultés sont apparues et, de ce fait, sa venue n'est pas encore certaine. Par ailleurs, pour la quatrième année consécutive, l'IPAG demande la création d'un poste d'adjoint administratif afin de compléter l'organigramme existant et de soulager le travail des secrétaires, malgré la volonté affichée par le Ministère de ne créer aucun poste d'AITOSS à l'Université de Valenciennes pour la prochaine rentrée.

Le Conseil apporte son appui unanime à cette demande.

9) Modification du Règlement des Etudes et des Examens du Diplôme d'Administration Générale.

Ce diplôme d'Université, qui prépare aux concours administratifs de catégorie B, est apprécié par les étudiants et connaît un taux de réussite intéressant. Certains titulaires du Diplôme d'Administration Générale s'inscrivent l'année suivante en Licence d'Administration Publique, ce qui permet d'accroître le vivier de recrutement de cette formation.

Monsieur MOREAU propose une modification mineure qui consiste à élargir le contenu d'une matière : l'épreuve "d'Analyse de texte" deviendrait celle "d'Analyse de texte et Commentaire composé". En effet, le commentaire composé tend à se substituer à l'analyse de texte dans les concours de catégorie B.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

10) Questions diverses.

a) Monsieur MOREAU évoque tout d'abord la question des heures complémentaires.

Il rappelle que la menace d'une limitation très importante du recours aux heures complémentaires (qui auraient été réduites à un demi-service dès la rentrée 1999) avait fait l'objet d'un large débat au cours du dernier Conseil. Cette dangereuse éventualité est désormais écartée : le Ministère a en effet renoncé à imposer ce projet aux Universités. Le 19 Mars dernier, Madame Jeanne-Marie PARLY, membre du Cabinet de Monsieur ALLEGRE, a adressé un courrier au Président de la Conférence des Présidents d'Université, d'où il ressort que la maîtrise des heures complémentaires est devenue un objectif à atteindre par la voie contractuelle et non plus réglementaire. Il est mentionné que la concertation a mis en évidence la spécificité de certains secteurs, notamment les IPAG, ce qui récompense le Bureau de la Conférence des Directeurs des démarches entreprises auprès du Ministère.

b) Par ailleurs, le Conseil Régional ne renouvellera pas le financement de la formation des demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale.

c) Mademoiselle DEVALLEZ expose le cas des Emplois-Jeunes employés dans les collectivités territoriales.

L'Institut a recueilli des demandes de formation pour des Emplois-Jeunes, émanant de collectivités territoriales, mais le montant des frais de formation n'a pas été déterminé. Monsieur DECHY, Vice-Président de l'Université et Directeur de la Formation Continue, a fait savoir qu'une facturation, de 30 F par heure de formation, était envisageable.

Monsieur LIENARD estime qu'en bonne logique l'employeur doit s'engager à prendre en charge les frais de formation.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de facturer, à hauteur de 30 F l'heure, la formation donnée à ce public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEORGES lève la séance à 11h17.